

Proposition du comité central (CC) concernant la commission de vérification des comptes (CVC)

Le CC propose de modifier les statuts de la FSE comme suit:

Les articles 45 et 46 des statuts de la FSE, versions actuelles:

Commission de vérification des comptes (CVC)

45 L'AD élit par un mandat de deux ans deux vérificateurs des comptes et un suppléant, chargés de l'examen des comptes de la FSE. Ils sont rééligibles; toutefois, le vérificateur qui est depuis le plus longtemps en fonction doit être remplacé à chaque nouvelle période.

46 Les vérificateurs des comptes doivent contrôler les livres et la caisse de la FSE au moins une fois par année, présenter un rapport écrit à l'AD sur les constatations faites et soumettre des propositions. La CVC est en outre habilitée à faire des remarques et propositions sur la gestion du CC ou des diverses commissions à l'attention de l'AD ou du CC. Ces remarques et propositions doivent être soumises au CC au moins deux mois avant l'AD.

Les nouveaux articles 45 et 46 proposés:

Service de révision (SR)

45 Le service de révision est composée de deux réviseurs et d'un suppléant qui sont élus par l'AD pour un mandat de deux ans. Ils sont rééligibles. Toutefois, le réviseur qui est le plus longtemps en fonction doit être remplacé à chaque nouvelle période.

46 Le service de révision doit contrôler les livres et la caisse de la FSE au moins une fois par année. Il doit présenter un rapport écrit à l'AD sur les constatations faites et lui soumettre des propositions.

Modifications d'autres articles des statuts:

Feuille E, remplacer commission de vérification des comptes par service de révision (SR)

Art. 18 remplacer commission de vérification des comptes par service de révision (SR)

Art. 19 remplacer commission de vérification des comptes par service de révision

Art. 23 remplacer commission de vérification des comptes par service de révision

Art. 28 remplacer trois fois commission de vérification des comptes par service de révision

Art. 51 remplacer commission de vérification des comptes par service de révision

Motifs des révisions

La CVC s'est contentée ces dernières années à réviser les comptes. Une CVC effective aurait besoin de ressources humaines bien plus importantes. Les révisions entreprises ont pour but de remplir le fossé entre la théorie et la pratique et de clarifier le mandat des fonctionnaires.